



**Mairie de  
Garrigues 81500**

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 avril 2023

**Présents :** M. Pierre COMOY, , M Frédéric PREVAUTEL, M. Bernard BOLON, M. Sébastien ARNAUD, Mme Hortense BODU , , M. Jean Marc ROUX, M. Archangélo ZANCHETTA, Mme

**Excusés :** Mme Céline ALLOU

**Pouvoirs :** Mme Sylvie BOUQUET à M. Archangélo ZANCHETTA et Mme Xavière DARMET à M. Bernard BOLON

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Marc ROUX

En ouverture de la séance, M. le maire soumet le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2023 à l'approbation de l'assemblée, en rappelant les points qui ont été abordés.

En absence d'autres observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

-M. le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) 2022 de la Ville de Garrigues qui met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

M. le Maire informe que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

L'assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Financier Unique 2022 de la Ville de Garrigues, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES	215 652.01€
DEPENSES	185 168.47€
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>30 483.54€</b>
Excédent / déficit reporté (002)	380 290.43€
Résultat de clôture au 31-12-2022	<b>410 773.97€</b>

INVESTISEMENT	MONTANT
RECETTES	84 182.16€
DEPENSES	136 117.50€
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>- 51 935.34</b>
Reste à réaliser 2022	- 49 083.83€
Excédent / déficit reporté (001)	74 701.44€
<b>Résultat de clôture au 31-12-2022</b>	<b>- 26 317.73</b>

- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **HABILITER M.** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote : approuve à la majorité des suffrages exprimés, (8 voix pour)**

**Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,**

## 2 – AFFECTATION DE RESULTAT 2022 SUR BUDGET PRINCIPAL 2023

Après examen du Compte financier Unique de 2022 le Compte Administratif, il est nécessaire de statuer l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 410 773.97 €

L'assemblée est invitée à :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	30 483.54 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	380 290.43 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	410 773.97 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	22 766.10 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	- 49 083.83 €
<b>Besoin de financement F</b>	= D+E - 26 317.73 €
<b>AFFECTATION = C</b>	= G+H 391 264,18 €
1) <b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	26 317.73 €
2) <b>H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	384 456.24 €

<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0,00 €</b>
----------------------------------	---------------

- Demander à M. le Maire d'inscrire ces montants sur le budget primitif 2023 de la Commune.
- Habilitier M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Vote : Approuvé à l'unanimité**

### 3- VOTE DU BUDGET RIMITIF 2023

M. le Maire présente l'intégralité du Budget primitif 2023 de la Commune.

L'assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le budget de la Commune de Garrigues pour l'année 2023, ledit budget s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : <b>595 547.24€</b> Réelles : 285 298.36€ Ordres : 310248.88€	Dépenses : <b>469 832.71€</b> Réelles : 469 832.71€ Ordres : 0.00 €
Recettes : <b>595 547.24€</b> Réelles : 211 091.00€ Ordres : 384 456.24	Recettes : <b>469 832.71€</b> Réelles : 133 266.10€ Ordres : 310 248.88€ Affectation de résultat : 26 317.73€

- **ADOPTER** le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	118 719.86
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 850.00
014	Atténuations de produits	10 878.50
65	Autres charges de gestion courante	100 850.00
66	Charges financières	7 000.00
023	Virement à la section d'investissement	300 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 248.88
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>595 547.24</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	11 000.00
73	Impôts et taxes	162 000.00
74	Dotations et participations	36 391.00
75	Autres produits de gestion courante	1 700.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	384 456.24
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>595 547.24</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
23	Immobilisations en cours	379 832.71
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>469 832.71</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	66 500.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 500.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	26 317.73
138	Autres subventions invest. non transf.	7 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 248.88
001	Solde d'exécution section investissement	22 766.10
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>469 832.71</b>

- **HABILITE M.** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Vote : Approuvé à l'unanimité*

**4- VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE TFB, TFNB, TH pour 2023**

M. le maire expose que l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements, L'ensemble du conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux des impôts communaux, afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables,

L'assemblée est invitée à :

- **Fixer** les taux d'imposition en 2023 à chacune des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 49.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 69.42 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11.94 %
- CFE : 0.00%

*Vote : Approuvé à l'unanimité*

**Fin de la séance à 00h30**

Secrétaire de séance  
Jean-Marc ROUX

Le Maire  
Pierre COMOY